

# PROFS EN NÉGO

## RAPPORT DE TABLE – NÉGOCIATION SECTORIELLE 2023

Volume 1, numéro 12, séance du 24 mai 2023

### Journée de négociation sur l'enseignement à distance : les deux parties aux antipodes

**Il avait été prévu que la journée de négociation du 24 mai porterait entièrement sur l'enseignement à distance (EAD) et qu'elle se déroulerait dans un format de négociation plus large, propice à la discussion et aux échanges plus spontanés. C'est effectivement ce qui fut tenté, sans grand succès toutefois.**

#### Une journée d'échanges loin d'être concluante

L'objectif recherché par les parties négociantes était de mieux comprendre non seulement la portée des propositions mises au jeu de part et d'autre (voir la liste ci-dessous), mais aussi les enjeux soulevés et les besoins qu'on cherche, de part et d'autre, ainsi à combler par l'entremise de ces demandes. En somme, sachant que, dans un univers académique postpandémie, cet objet revêtait une grande importance, il y avait lieu de tenter la voie du dialogue ouvert. Malheureusement, d'entrée de jeu, le Comité patronal de négociation des collèges (CPNC) a exposé clairement sa volonté de limiter les échanges uniquement à la question des conditions de travail en spécifiant que les collègues sont, en l'état, tout à fait libres de faire leurs choix en matière de modèles d'organisation de l'enseignement et que la formation à distance (FAD) constituait l'une des options qu'ils avaient le loisir de retenir. C'est ainsi que la table fut rapidement dressée pour des discussions plus crispées.

Le comité patronal exposa ensuite ses demandes (voir tableau ci-bas). Dans un premier temps, il fut précisé que les mesures visant à susciter la participation du personnel enseignant à l'enseignement en mode FAD dont le dépôt

du CPNC fait état sont en fait déjà prévues dans ce même document : il s'agit des 30 ETC/réseau proposées pour « la transition numérique » et d'une portion de la somme de 4 M\$ prévue pour l'ensemble des salarié.es du réseau collégial afin de permettre le perfectionnement numérique. Bref, malgré une certaine ouverture à entendre nos propositions, rien de concret qui ne fut déjà connu ne fut offert comme incitatif à la participation.

En ce qui concerne les 30 ETC pour reconnaître le travail lié à la transition numérique, il fut précisé que ces sommes sont offertes uniquement jusqu'à l'expiration proposée des conventions collectives – soit 2028 – et ne visent qu'à adapter les cours qui seraient donnés une première fois dans un format FAD. Tout en se disant ouverte à discuter de la répartition de ces sommes dans le réseau, la partie patronale indiqua qu'il lui semblait pertinent de tenir compte du fait que certains collègues sont davantage familiers avec l'enseignement à distance et qu'ainsi, il y aurait tout lieu de considérer que leurs besoins de ressources pourraient être moindres.

Finalement, force fut de constater que le CPNC est principalement en demande sur les éléments concernant le mode d'enseignement asynchrone, soit la question des droits d'auteur ainsi que la détermination d'un éventuel taux pour rémunérer l'encadrement et la correction dans le cadre de ce type de cours. Concernant les droits d'auteur, outre la demande visant à préciser qu'ils appartiennent au Collège afin que celui-ci puisse utiliser le cours asynchrone le plus longtemps possible, et cela, sans restriction, il fut difficile d'obtenir plus de détails,

notamment sur la compensation qui pourrait être offerte. En ce qui concerne la rémunération des autres activités réalisées dans le cadre d'un cours en mode asynchrone (correction et encadrement, par exemple), nos vis-à-vis proposent le taux prévu à la clause 6-1.04, lequel représenterait alors un net recul en regard de l'application actuelle de la convention collective. Le nombre d'heures accordé pour ces tâches pourrait, selon la proposition patronale, tenir compte de certains paramètres, dont le nombre d'étudiantes et d'étudiants, la durée du cours, le type d'évaluation, etc. L'objectif de ces demandes, selon le CPNC, est surtout de répondre aux besoins de la population étudiante. On nous a donné en exemples le programme sport-études, les formations exigées par des employeurs (cours de français ou d'anglais langue seconde) ou encore le manque de disponibilité de locaux. Bien que les représentantes patronales aient insisté à quelques reprises sur le fait que la formation asynchrone « demeurerait marginale dans le réseau », du moins au secteur régulier, les exemples fournis et la teneur de la présentation semblaient en revanche ouvrir tout un champ des possibles. Les représentantes et représentants enseignants ont posé de nombreuses questions, mais sont plutôt demeurés sur leur faim quant aux réponses obtenues, quantitativement, mais aussi qualitativement.

Après caucus, questions et échanges, ce fut au tour de la partie syndicale de présenter ses demandes (voir tableau ci-dessous). Celle-ci a d'abord tenu à préciser que les choix des collèges en matière de modèles d'organisation de l'enseignement avaient une incidence directe sur les conditions de travail des profs et sur les conditions d'apprentissage de la population étudiante, par ailleurs intimement liées. Elle a enchaîné en procédant à la présentation de la demande M1, incluant les balises adoptées par l'instance des déléguées et délégués de l'Alliance des syndicats de professeures et professeurs de cégep (ASPPC). Ensuite, les demandes M2 et M3, encadrant davantage les conditions de travail à proprement parler et le financement de l'EAD, furent présentées. Au retour d'un ultime caucus, le comité patronal est revenu à la table sans aucune question, mais avec des commentaires d'ordre général. Ainsi, en plus de constater les positions diamétralement opposées des parties, le CPNC a tenu à signifier clairement qu'il n'avait pour seul mandat que de discuter des conditions de travail du personnel enseignant en ce qui concerne l'EAD.

Étaient présentes et présents :

### Pour la partie syndicale (FEC-FNEEQ) :

- Nadine Bédard-St-Pierre – co-porte-parole
- Frédéric Clermont – FNEEQ-CSN
- Josée Déziel – FNEEQ-CSN
- Paul-Émile Houle – FEC-CSQ
- Julien Lacombe – FEC-CSQ
- Philip Lagogiannis – FNEEQ-CSN
- Julien Lapan – FNEEQ-CSN
- Anna-Belle Marcotte – co-porte-parole
- Héroïse Moysan-Lapointe – FNEEQ-CSN
- Nathalie Munger – FNEEQ-CSN
- Rachel Sarrasin – FEC-CSQ

### Pour la partie patronale (CPNC) :

- Renée Boisclair – MES
- Diane Brien – Fédération des cégeps
- Émilie Gendron – porte-parole
- Mireille Godard-Dubois – BNG
- Karine Ouellet – Fédération des cégeps

### Problématiques abordées lors de la rencontre :

#### Par la partie syndicale

##### Sur l'enseignement à distance :

- Circonscrire et baliser l'offre d'EAD (M1)
- Encadrer les spécificités de l'EAD sur le plan des conditions de travail (M2)
- Reconnaître et financer la charge supplémentaire engendrée par l'enseignement à distance (M3)

#### Par la partie patronale

##### Sur l'enseignement à distance :

- Prévoir des mesures pour encourager la participation à la FAD
- Ajouter 30 ETC pour la reconnaissance du travail occasionné par la transition numérique
- Rémunérer les activités autres dans le cadre de la FAD asynchrone
- Droits d'auteur dans le cadre de la FAD asynchrone

### Prochaines rencontres de négociation :

- Le 30 mai à compter de 13 h et le 31 mai de 9 h à 16 h